

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GARD



MAIRIE D'ARGILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS
D044-2022

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 10
- absents : 2

Séance du 25 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Christian BONNET ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;

Secrétaire : Mme Martine FERNANDES,

Date de convocation :

20 octobre 2022

Date d'affichage :

20 octobre 2022

Objet : Cimetière Communal – Prix des Concessions

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 01 juillet 2014, le tarif des concessions a été fixé à 56 euros le m² pour une durée de 30 ans.

Considérant qu'une proposition de délibération portant instauration d'un règlement municipal du cimetière de la commune d'Argilliers est en cours d'élaboration,

Considérant que suite à la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, il est nécessaire de fixer les tarifs de cet équipement,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la durée et des tarifs existants référencés ci-dessus.

Monsieur le Maire propose d'étudier le coût de cette prestation sur la base des durées et des tarifs suivants :

	Concession individuelle simple	Concession collective/familiale simple	Concession collective/familiale double	Columbarium	Jardin du souvenir
Tarif	250 €	300 €	350 €	500 € + plaques et gravures obligatoires*	plaques et gravures obligatoires*
Durée	30 ans renouvelables				

* à charge de la famille, organisé par la Mairie

096/222

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le prix des concessions dans le cimetière communal et leur durée selon le tableau ci-dessous

	Concession individuelle simple	Concession collective/familiale simple	Concession collective/familiale double	Columbarium	Jardin du souvenir
Tarif	250 €	300 €	350 €	500 € + plaques et gravures obligatoires*	plaques et gravures obligatoires*
Durée	30 ans renouvelables				

* à charge de la famille, organisé par la Mairie

- **DIT** que ce tarif prendra effet au 26 Octobre 2022,

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme*

Le maire,

Laurent BOUCARUT 30210

